YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/2000
DELIBERATION N°2000/05/748

OBJET : Projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique de l'Yerres : Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La loi n° 92-3 du 3 janvier 1992,

VU la lettre du Préfet en date du 6 avril 2000,

CONSIDERANT que la loi sur l'eau vise à assurer une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et qu'elle a institué un système de planification articulé autour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

CONSIDERANT que le SDAGE Seine-Normandie, approuvé en septembre 1996, fixe les orientations fondamentales et propose ainsi différents SAGE, parmi lequel le SAGE du bassin de l'Yerres, unité hydrographique englobant la totalité du bassin de l'Yerres et de ses affluents,

CONSIDERANT que Le Schéma Directeur rappelle que, pour le bassin de l'Yerres, les enjeux essentiels pour le milieu naturel sont :
- la protection de la qualité de la ressource souterraine (la nappe du Champigny et les cours d'eau du bassin sont en effet en étroite liaison, les eaux superficielles alimentant notamment la nappe par le biais de gouffres directement),
- l'incidence des prélèvements en nappe sur les débits d'étiage et la qualité des rivières,
- les inondations en basse vallée de l'Yerres,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet demande l'avis du Conseil Municipal afin d'arrêter le périmètre de ce SAGE et d'engager les procédures nécessaires à sa mise en application

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet qui lui est soumis.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

MAIRIE D'YERRES

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE
- 7 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARPAJON

MAIRIE D'YERRES
91 (Essonne)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 juin 2000 et de la publication le 6 juin 2000
Le Maire.